

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°73-216 du 10 Juillet 1973

chargeant le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité de l'intérim du Minis-
tre de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gou-
vernement et le Décret N° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement et le Décret N° 73-17 du 19
Janvier 1973 qui l'a complété ,

DECRETE :

ARTICLE 1er : Pour compter du 9 Juillet 1973, le Capitaine Michel
AIKPE, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'ab-
sence du Capitaine Janvier ASSOGBA.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Juillet 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 -
Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-CNI - Gde Ch. JORD 6
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6.